



NOTICE TO RESIDENT

Greenfield-Main-Hawthorne et al. Reconstruction Project Contract No. CP000136 CONSTRUCTION 2025

March 2025

Dear Resident,

This notice is to advise that construction in your neighbourhood will resume in March 2025. This work is being conducted to rehabilitate sewers, watermains and roadways in your community.

For further information about this project, please visit ottawa.ca/gmhreconstruction, email the project team at GMH@ottawa.ca, or contact the undersigned. The City is committed to maintaining regular communication with residents directly affected by an infrastructure project.

What: The Greenfield-Main-Hawthorne et al. reconstruction project involves the construction of sewers, watermains, electrical infrastructure, roadways, sidewalks, cycle paths, intersection modifications, and streetscape/landscape treatments within the City’s right of ways.

Why: The purpose of the overall Greenfield, Main, Hawthorne et al. reconstruction project is to replace aging combined sewers with separate storm and sanitary sewers, replace sections of older watermains, and reconstruct the roadways, including the implementation of improved street features for the betterment of all road users in your community.

When: Construction will continue/resume in **March 2025**. The initial activities will include mobilization to site including site trailer setup, miscellaneous gas relocations, electrical/utility works and deep underground sewer work at the Main Street and Harvey Street intersection. The project is being delivered in three phases, with expected completion for the fall of 2025.

The **2025 phase** of work is planned to occur between early March and extend late summer/early fall as follows:

Sewer, watermain and surface renewal:

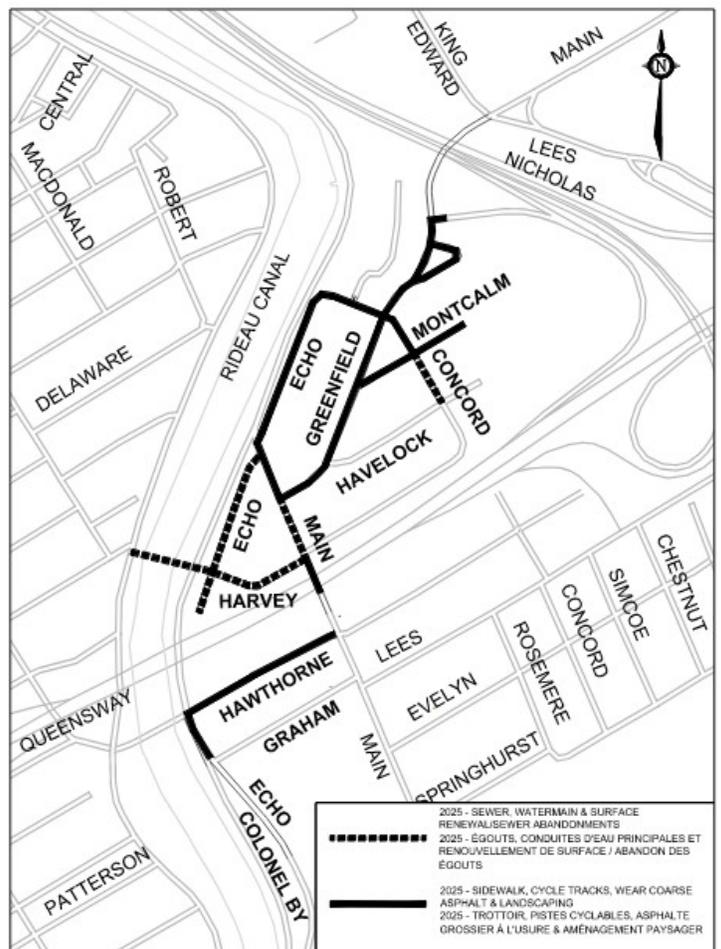
- Echo between dead-end at HWY 417 & Main
- Harvey - between Main & Echo
- Main – between Harvey & Greenfield
- Sewer abandonment under the Rideau Canal
- Concord - between Montcalm & Havelock

Sidewalks, cycle tracks, wear course paving and miscellaneous landscaping:

- Hawthorne – Colonel By to Main
- Main – Greenfield & Echo
- Echo – Main to Concord
- Concord – Echo to Havelock
- Greenfield – Main to Hwy 417 on-ramp including Old Greenfield
- Montcalm – Greenfield to dead end, north of Concord

Where: Please refer to the key plan for street segments affected by **construction in 2025**. Construction may occur concurrently in separate areas.

Who: Green Infrastructure Partners (GIP), formerly Aecon, has been awarded the construction contract for the Greenfield-Main-Hawthorne et al. reconstruction project.



Stay informed!
Sign up for our e-newsletter
ottawa.ca/esubscriptions

ottawa.ca **3-1-1**
TTY • ATS 613-580-2401



NOTICE TO RESIDENT

Traffic impacts

Lane reductions and closures of some street segments to local traffic only can be expected during construction to accommodate the work. Access to local businesses and private properties will be maintained throughout the construction period. Should lane or road closures be required as part of the project in your community, advanced notice will be communicated to impacted residents and businesses. Signs will be posted and flagging will occur where required.

Garbage collection

The contractor is aware of the garbage collection schedule and is required to maintain access so that garbage can be collected at the curb. If vehicular access is interrupted for any reason, the contractor is responsible for moving the garbage from the homeowner's curb to a common location where it can be picked up. Empty containers will then be returned to the appropriate homeowners/businesses.

On-street parking and driveway impacts

To allow the work to be completed in a timely manner, on street parking may be prohibited during the construction period. Signs will be placed 24 hours in advance indicating the parking prohibition. The contractor is obligated to provide 24-hour notification of temporary loss of access/egress. In the event that access to your driveway is restricted due to construction activities, a Temporary On-Street Parking Permit (orange form) will be distributed to permit on-street parking within two blocks of your residence.

Residents with electric vehicles will need to find alternative charging arrangements when access is restricted. The use of extension cords by residents within the public right of way, particularly for charging EV vehicles, is not permitted. Due to the dynamic nature of the construction there may be occasions when construction equipment and/or contractor vehicles may impose short term impacts to access/egress to your property. The operators of these equipment/vehicles will be present and can accommodate access/egress upon request. Please just be patient in this regard. Should you have additional concerns about reduced access, such as business deliveries or accessibility requirements, please contact the project manager listed below.

Pedestrian and cyclist access

During the course of an infrastructure project, there will be occasions when a road may require closure to complete construction activities. The City will make every effort to ensure pedestrian and cyclist access can be maintained but there may be occasions, such as a bridge renewal, where access may be temporarily removed for all users until it can be safely restored. During those occasions, an alternate route will be identified with directional signs.

Impacts on transit

On occasion, transit service may be impacted. Where possible, a bus stop will be relocated to a temporary location until the construction activity is completed. All changes to transit service will be communicated on OCTranspo.com.

Working hours

The City of Ottawa Noise By-law (2017-255) allows construction activity to occur weekdays between 7 am and 10 pm. On Saturdays, work is permitted between 7 am to 10 pm, while Sundays, statutory and public holidays work is permitted between 9 am to 10 pm. Should night work or weekend work be required as part of the construction project, you will be notified in advance by the City. An exemption to the Noise By-law will be required for night work and communicated in the same notice.

Temporary water services

During the time period when the old watermain is being replaced on your street, water will be supplied to buildings by temporary water lines. While your property is on this temporary service, your usage will be estimated since the temporary service is not metered. Your water bill will be based on your past average usage. If you have any questions, please contact Revenue at 613-580-2444 or WS-Billing@ottawa.ca.

Municipal fire suppression will continue during the construction period. Please note that private fire suppression systems may be impacted due to temporary water lines. If you have a private fire suppression system, you should make arrangements with a qualified fire protection services company to assess the extent of the impact. For information on minimizing fire risk, contact the City Fire Services at 613-580-2424, ext. 15371 or fireprevention@ottawa.ca.



Stay informed!
Sign up for our e-newsletter
ottawa.ca/esubscriptions

ottawa.ca  3-1-1
TTY • ATS 613-580-2401



NOTICE TO RESIDENT

Impact on the right of way and adjacent private properties

City construction is conducted within the City's right of way but may result in some disruption to part of the private property directly adjacent to the work. The City, through the contractor, will reinstate any sections of landscaping, driveways and walkways that are disturbed by construction. However, if you have plants or any other assets located within the City's right of way that you want to preserve, you may want to move them in preparation for the construction work.

Lawn irrigation systems and heated driveways

If you own a subsurface lawn irrigation system or heated driveway system, please notify the City's Project Manager identified below.

Property damage

As part of the contract, the contractor is assuming full responsibility for the construction work until it is entirely complete as well as any damage to private property resulting from these construction activities. In the event of such occurrences, all claims for damages should be immediately reported both verbally and in writing to the contractor and to the City's on-site representative. This will ensure prompt notification of appropriate authorities to complete the claim investigations.

Construction disruptions

GIP will take every precaution to minimize interruptions to the normal life of your family and/or operation of your business, but as you can appreciate, there may be some inconvenience during the course of the operation of the work, such as delays and traffic detours when travelling through the construction zone, noise, dust and vibration. These inconveniences are sometimes unavoidable in order to complete the required work of infrastructure renewal. Should the conditions seem excessive, please contact the City's Project Manager.

Accessibility

Accessibility is an important consideration for the City of Ottawa. The City makes every effort to provide access through and around construction sites. If you require a disability-related accommodation, please contact the contractor representative. Accessible formats and communication supports are available, upon request, at the following link: www.ottawa.ca/accessibleformat.

Safety

The City of Ottawa is committed to safety in and around project sites. The project team continues to work closely with the industry and to comply with recommendations provided by municipal, provincial and federal health officials, as well as the Ministry of Labour, Immigration, Training and Skills Development.

Contact information

For any emergency outside normal working hours, please call the City at 3-1-1.

For general project information, please contact the City's Project Manager.

For construction related questions or concerns, please contact the Contractor Representative.

City Project Manager

Patrick Sammon, P.Eng.
Senior Engineer, Infrastructure Projects
Design and Construction - Municipal
100 Constellation Drive, Ottawa, ON K2G 6J8
Tel: 613-580-2424, ext. 29843
Email: patrick.sammon@ottawa.ca

Consultant Inspector

Ken LaRose
Novatech
240 Michael Cowpland Drive,
Ottawa, ON K2M 1P6
Tel.: 613-769-1587
Email: k.larose@novatech-eng.com

Contractor Representative

Sean Kelly
Senior Project Manager
Green Infrastructure Partners Inc.
3232 Carp Road, Carp, ON K0A 1L0
Tel.: 613-453-1057
Email: skelly@gipi.com

Contract Administrator

Benjamin Tardioli
Novatech
240 Michael Cowpland Drive,
Ottawa, ON K2M 1P6
Tel: 613-254-9643, ext. 243
Email: b.tardioli@novatech-eng.com

cc: Councillor Stéphanie Plante, Ward 12 – Rideau-Vanier
Councillor Shawn Menard, Ward 17 – Capital



Stay informed!
Sign up for our e-newsletter
ottawa.ca/esubscriptions

ottawa.ca 3-1-1
TTY • ATS 613-580-2401

Projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres Contrat n° CP000136

TRAVAUX DE 2025

Mars 2025

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous avisons que des travaux reprendront dans votre secteur en mars 2025. Le but de ces travaux est de procéder à la réfection d'égouts, de conduites d'eau principales et de chaussées dans votre secteur.

Pour en savoir plus sur ce projet, veuillez consulter le site ottawa.ca/refectiongmh, envoyer un courriel à l'équipe responsable du projet à l'adresse GMH@ottawa.ca ou communiquer avec le soussigné. La Ville s'est engagée à maintenir une communication régulière avec les résidents directement touchés par les projets d'infrastructure.

Quoi : Le projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres comprend la mise en place d'égouts, de conduites d'eau principales, d'infrastructures électriques, de chaussées, de trottoirs et de pistes cyclables, la modification d'intersections ainsi que la réalisation d'aménagements paysagers dans les emprises de la Ville.

Pourquoi : Globalement, le projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres consiste à remplacer les vieux égouts unitaires par des égouts pluviaux et sanitaires distincts, à remplacer des sections de conduites d'eau principales plus anciennes et à reconstruire les infrastructures de voirie, y compris la mise en application de caractéristiques de rues améliorées pour le bien de tous les usagers de la route dans votre secteur.

Quand : Les travaux se poursuivront ou reprendront en **mars 2025**. Dans un premier temps, le chantier sera préparé, notamment avec l'installation d'une remorque de chantier, le déplacement de diverses conduites de gaz, la réalisation de travaux sur les infrastructures électriques et de service public et l'installation en profondeur d'un réseau de conduites d'égout à l'intersection des rues Main et Harvey. Le projet, qui est réalisé en trois étapes, devrait être terminé à l'automne 2025.

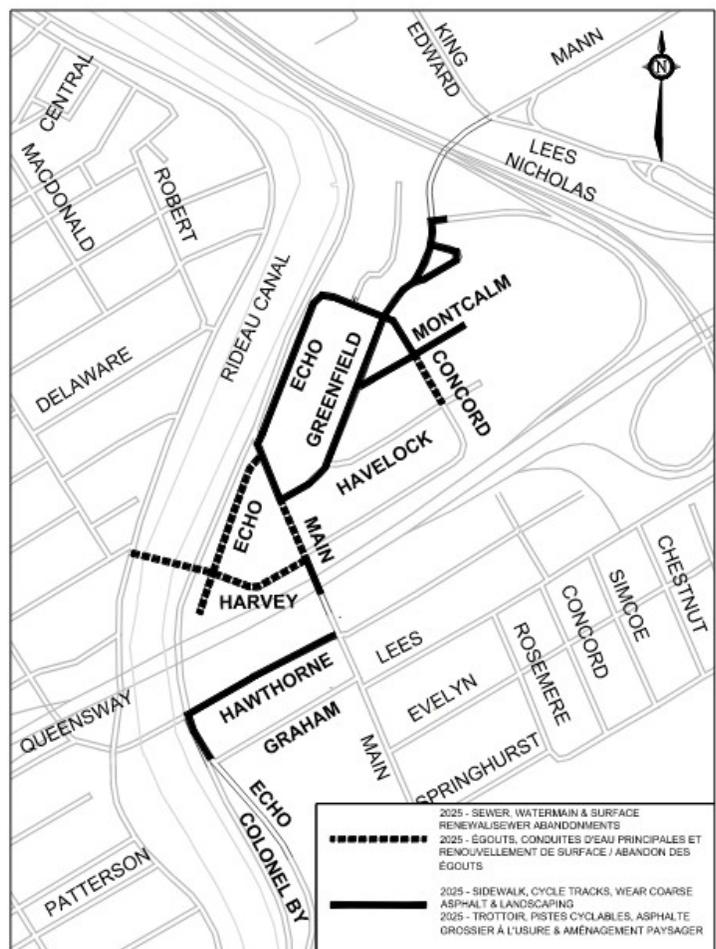
Les travaux suivants de l'étape de **2025** doivent se dérouler entre le début du mois de mars et la fin de l'été ou le début de l'automne.

Réfection des conduites d'égout et d'eau principales et des chaussées

- Promenade Echo, entre l'impasse à la hauteur de l'autoroute 417 et la rue Main
- Rue Harvey, entre la rue Main et la promenade Echo
- Rue Main, entre la rue Harvey et l'avenue Greenfield
- Abandon des égouts sous le canal Rideau
- Rue Concorde, entre les rues Montcalm et Havelock

Trottoirs, pistes cyclables, couche de roulement des chaussées et aménagements paysagers divers :

- Avenue Hawthorne, entre la promenade du Colonel-By et la rue Main
- Rue Main, entre l'avenue Greenfield et la promenade Echo
- Promenade Echo, entre les rues Main et Concord
- Rue Concord, entre la promenade Echo et la rue Havelock
- Avenue Greenfield, entre la rue Main et la bretelle d'accès de l'autoroute 417, y compris l'avenue Old Greenfield
- Rue Montcalm, entre l'avenue Greenfield et l'impasse, au nord de la rue Concord



Restez informés !
Abonnez-vous aux bulletins électroniques de la Ville
ottawa.ca/cyberabonnements

ottawa.ca  **3-1-1**
TTY • ATS 613-580-2401



AVIS AUX RÉSIDENTS

Où : Veuillez consulter le plan repère pour localiser les segments de rue visés par les **travaux de 2025**. Des travaux peuvent se dérouler simultanément dans différents secteurs.

Qui : Green Infrastructure Partners (GIP), anciennement Aecon, s'est vu attribuer le contrat pour les travaux associés au Projet de réfection de l'avenue Greenfield, de la rue Main, de l'avenue Hawthorne et autres.

Répercussions sur la circulation

Pendant les travaux, on peut s'attendre à des réductions du nombre de voies de circulation et à la fermeture de certains segments de rue afin de permettre l'exécution des travaux. L'accès aux entreprises locales et aux propriétés privées sera maintenu tout au long des travaux. Si des fermetures de voies ou de rues de votre secteur sont requises dans le cadre du projet, un avis sera envoyé aux entreprises et aux résidents concernés. Des panneaux seront installés et des signaleurs seront en poste là où c'est nécessaire.

Collecte des déchets

L'entrepreneur connaît le calendrier de la collecte des ordures et est tenu de maintenir l'accès pour que le véhicule du service de collecte puisse ramasser les ordures en bordure du trottoir. Si l'accès au véhicule est interrompu pour quelque raison que ce soit, l'entrepreneur est tenu de déplacer les bacs de déchets de la bordure du trottoir jusqu'à un point de collecte où ils pourront être vidés. Les bacs vides seront ensuite retournés aux entreprises ou aux propriétaires concernés.

Répercussions sur le stationnement sur rue et les entrées de cour

Afin de permettre l'exécution des travaux dans les délais impartis, le stationnement sur rue pourrait être interdit pendant les travaux. Des panneaux indicateurs seront installés 24 heures à l'avance aux endroits où il sera interdit de stationner. L'entrepreneur est tenu d'émettre un avis de 24 heures en cas de perte temporaire de l'accès à votre entrée. Si les travaux vous empêchent d'avoir accès à votre entrée de cour, un permis de stationnement temporaire sur rue (formulaire orange) vous sera remis pour vous permettre de vous stationner sur la rue dans un rayon de deux pâtés de maisons de votre résidence.

Les résidents possédant des véhicules électriques devront trouver d'autres moyens de recharge lorsqu'ils ne pourront avoir accès à leur propriété. L'utilisation de rallonges dans l'emprise publique n'est pas autorisée. En raison de la nature dynamique des travaux, il peut arriver que de l'équipement de chantier ou des véhicules de l'entrepreneur bloquent momentanément l'accès à votre propriété. Les conducteurs de ces équipements ou véhicules seront présents et pourront les déplacer sur demande. Merci de faire preuve de patience. Si vous avez d'autres préoccupations concernant la limitation de l'accès, telles que des livraisons commerciales ou des exigences en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec la gestionnaire du projet dont le nom figure ci-dessous.

Accès pour les piétons et les cyclistes

Au cours d'un projet d'infrastructure, il peut arriver qu'une route doive être fermée pour que l'on puisse mener à bien les travaux prévus. La Ville fera tout son possible pour que l'accès des piétons et des cyclistes soit maintenu, mais il est possible, par exemple pour la réfection d'un pont, que l'accès soit interdit temporairement à tous les usagers jusqu'à ce qu'il puisse être rétabli en toute sécurité. En pareille situation, un autre itinéraire sera indiqué à l'aide de panneaux de signalisation.

Répercussions sur le transport en commun

Il se peut que le service de transport en commun soit perturbé. Dans la mesure du possible, les arrêts d'autobus seront déplacés vers un emplacement temporaire jusqu'à la fin des travaux. Toutes les modifications apportées au service de transport en commun seront annoncées sur OCTranspo.com.

Heures de travail

Le *Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa* (n° 2017-255) autorise les activités de construction en semaine entre 7 h et 22 h. Le samedi, les travaux sont autorisés entre 7 h et 22 h, tandis que le dimanche, les jours fériés et les jours de fête, ils le sont entre 9 h et 22 h. Si des travaux de nuit ou de fin de semaine sont requis dans le cadre de ce projet, la Ville vous en informera à l'avance. Une exemption au *Règlement sur le bruit* devra être obtenue pour les travaux de nuit, et celle-ci sera indiquée dans le même avis.

Conduites temporaires d'alimentation en eau

Pendant le remplacement de la conduite d'eau principale de votre rue, l'eau vous sera fournie à l'aide de conduites temporaires. Votre consommation d'eau pendant cette période sera estimée, puisque cette conduite temporaire n'est reliée à aucun compteur. Votre facture d'eau sera établie d'après la moyenne de votre consommation antérieure. Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le Service des recettes au 613-580-2444 ou à l'adresse FacturationEau@ottawa.ca.

Les systèmes municipaux d'extinction des incendies seront maintenus durant cette période. Il convient de noter que les systèmes privés d'extinction d'incendie pourraient être touchés en raison des conduites d'eau temporaires mises en place. Si vous disposez d'un système privé d'extinction des incendies, vous devez prendre des dispositions avec une entreprise qualifiée de services de protection contre les incendies afin de déterminer l'ampleur des répercussions possibles. Pour savoir comment réduire le plus possible le risque d'incendie, veuillez appeler le Service des incendies d'Ottawa au 613-580-2424, poste 15371, ou écrire à demandesincendies@ottawa.ca.



Restez informés !
Abonnez-vous aux bulletins électroniques de la Ville
ottawa.ca/cyberabonnements

ottawa.ca **3-1-1**
TTY • ATS 613-580-2401



AVIS AUX RÉSIDENTS

Répercussions sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes

Les travaux de construction de la Ville sont effectués dans l'emprise de la Ville, mais peuvent avoir des répercussions sur une partie des propriétés privées adjacentes au chantier. La Ville, par l'entremise de l'entrepreneur, remettra en état toute partie d'aménagement paysager, d'entrée de cour et d'allée piétonne qui aura été perturbée par les travaux. Si toutefois il y a, sur l'emprise de la Ville, des végétaux ou d'autres biens que vous voulez conserver, vous pouvez les déplacer avant l'exécution des travaux.

Systemes d'irrigation des pelouses et entrées de cour chauffées

Si vous possédez un système d'irrigation souterrain pour votre pelouse ou une entrée de cour chauffée, veuillez en aviser le gestionnaire de projet de la Ville dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Domages matériels

Aux termes de ce contrat, l'entrepreneur est tenu entièrement responsable des travaux jusqu'à leur achèvement complet ainsi que de tout dommage aux propriétés privées qui pourrait en découler. En pareil cas, toute demande d'indemnisation doit être immédiatement transmise à la fois verbalement et par écrit à l'entrepreneur et au représentant de la Ville sur le chantier. Ainsi, les autorités compétentes seront avisées promptement et pourront mener les enquêtes nécessaires.

Inconvénients causés par les travaux

GIP prendra toutes les précautions nécessaires pour limiter les répercussions des travaux sur la vie quotidienne de votre famille ou les activités de votre entreprise, mais vous devez vous attendre à certains inconvénients, comme un ralentissement de la circulation, des détours, du bruit, de la poussière et des vibrations. Ces désagréments sont parfois inévitables lorsque vient le temps de procéder à la réfection des infrastructures. Si les conditions semblent excessives, n'hésitez pas à communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville.

Accessibilité

La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité. C'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec la personne soussignée. Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande à l'adresse www.ottawa.ca/formataccessible.

Sécurité

La Ville d'Ottawa est déterminée à assurer la sécurité à l'intérieur et aux alentours des chantiers. L'équipe responsable du projet continue de travailler en étroite collaboration avec le secteur et de respecter les recommandations émises par les autorités sanitaires municipales, provinciales et fédérales, ainsi que par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

Coordonnées

Pour toute urgence en dehors des heures de travail normales, veuillez communiquer avec la Ville en composant le 3-1-1. Pour obtenir des renseignements généraux sur le projet, veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville. Pour toute question ou préoccupation liée aux travaux, veuillez communiquer avec le représentant de l'entrepreneur.

Gestionnaire de projet de la Ville

Patrick Sammon, ing.
Ingénieur principal, Projets d'infrastructure
Construction et Design municipaux
100, promenade Constellation
Ottawa (Ontario) K2G 6J8
Téléphone : 613-580-2424, poste 29843
Courriel : patrick.sammon@ottawa.ca

Inspecteur de la firme d'experts-conseils

Ken LaRose
Novatech
240, promenade Michael-Cowpland
Ottawa (Ontario) K2M 1P6
Tél. : 613-769-1587
Courriel : k.larose@novatech-eng.com

Représentant de l'entrepreneur

Sean Kelly
Gestionnaire de projet principal
Green Infrastructure Partners Inc.
3232, chemin Carp, Carp (Ontario) K0A 1L0
Tél. : 613-453-1057
Courriel : skelly@gipi.com

Administrateur du contrat

Benjamin Tardioli
Novatech
240, promenade Michael-Cowpland
Ottawa (Ontario) K2M 1P6
Tél. : 613-254-9643, poste 243
Courriel : b.tardioli@novatech-eng.com

c. c. : Stéphanie Plante, conseillère du quartier 12 — Rideau-Vanier
Shawn Menard, conseiller du quartier 17 — Capitale



Restez informés !
Abonnez-vous aux bulletins électroniques de la Ville
ottawa.ca/cyberabonnements

ottawa.ca **3-1-1**
TTY • ATS 613-580-2401